



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Préfigurateur de la réorganisation des services régionaux de l'État  
de Bourgogne et de Franche-Comté

## Réforme de l'organisation de l'État en Bourgogne Franche-Comté

# Lettre aux agents n°8

Novembre 2015

### Spéciale « Venue du Premier Ministre »

#### **Le 13 novembre, le Premier Ministre inaugure les nouveaux locaux de la préfecture à la cité Dampierre, à Dijon**

Depuis le 14 septembre dernier, les usagers peuvent effectuer l'ensemble de leurs démarches liées à la cohésion sociale, à l'immigration et à l'intégration, à la délivrance de titres, et à la réglementation au 6, rue Chancelier de l'Hospital, à la cité Dampierre de Dijon.

La réhabilitation de cette cité permet à la fois d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents qui sont plus d'une centaine,

issus de ministères et de cultures administratives différentes.

Ces nouveaux locaux conviviaux et fonctionnels ont été inaugurés officiellement vendredi 13 novembre par le Premier ministre, Manuel Valls, en présence de Clothilde Walter, secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification, du préfet Eric Delzant et du maire, président du Grand Dijon, François Rebsamen.

#### **Dans son discours de bienvenue, le préfet préfigurateur présente les travaux menés en Bourgogne et Franche-Comté**

M. le préfet Delzant réaffirme sa confiance dans le fait que les nouvelles organisations seront en place début janvier 2015. Toutefois, face aux défis

à relever, il pose les conditions de la réussite de la réforme territoriale  
([voir le discours du préfet](#)).

#### **Devant les cadres des services régionaux et départementaux de l'État, le Premier Ministre rappelle le sens de la réforme territoriale**

Face à 250 cadres des services régionaux et départementaux de l'État de Bourgogne et de Franche-Comté, réunis à l'école de commerce de Dijon, le Premier Ministre conçoit l'État comme « protecteur, régulateur, réducteur d'inégalités, ... » mais « l'État doit être aussi facilitateur, ... ». Pour cela, il réaffirme le fait que les services régionaux doivent être stratégiques et experts laissant aux services départementaux le soin de gérer la proximité avec les usagers des services publics.

([voir le discours du Premier Ministre](#))



## **Le Premier Ministre répond aux questions majeures posées par les agents. Au passage, il consolide le concept de travail en site distant en levant les craintes sur son effectivité après trois ans**

« Il n'est pas souhaitable cependant que les agents qui auraient choisi cette modalité de travail, souvent pour des raisons familiales, soient pénalisés au bout de ses trois années. Même si nous ne généralisons pas le travail en site distant, je m'engage à ce que les agents qui l'avaient choisi puissent continuer à en bénéficier à titre personnel. » ([voir les réponses du Premier Ministre](#))

Au-delà de ces réponses, le Premier Ministre a validé l'importance de soutenir le programme de modernisation des systèmes d'information. Il évoque l'évolution des parcours professionnels. ([voir avis du Premier Ministre](#))

## **Le Premier Ministre renouvelle sa confiance dans le dialogue social**

S'adressant aux représentants des organisations syndicales, il précise que : « Les choix qui ont été faits par le Gouvernement cet été ont permis de préserver l'équilibre des territoires.....et de réduire, au maximum, le besoin de mobilité.... ». « Je crois essentiel que l'administration territoriale de l'État montre,....., sa capacité à se réformer....C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité que cette réforme s'accompagne d'un dialogue social nourri.... ».

« Jusqu'à présent, l'effort a principalement porté sur les services rendus aux usagers. Il faut incontestablement aller plus loin..... Les services déconcentrés de l'État doivent pouvoir bénéficier pleinement des outils numériques les plus modernes pour communiquer mais aussi pour intégrer les nouveaux modes de travail collaboratif, d'accès aux données et de partage d'information ([voir les propos tenus par le Premier Ministre](#)).

## **Les dates de comités techniques (rectificatif)**

Deux dates ont du être modifiées :

<b>services</b>	SGAR	DREAL	DRDJSCS	DIRECCTE	DRAC	DRAAF
<b>Dates</b>	<b>3 déc.</b>	19 nov.	<b>3 déc.</b>	24 nov.	27 nov.	27 nov.

## **Formation des cadres au management à distance ; le prestataire est choisi et les dates sont en ligne pour inscription**

Le Premier Ministre a réaffirmé l'importance que les cadres se forment au management à distance. Les inscriptions sont attendues sans

délai. ([Voir les dates des 1ères journées de formation des cadres](#))